

Extrait des délibérations

au Conseil départemental

N° CD-2025-2-4-1

Séance du vendredi 14 mars 2025

BUDGET PRIMITIF 2025 - SOLIDARITE, HABITAT, INSERTION, ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

BOHN Patricia donne procuration à MATT Nicolas
DILIGENT Danielle donne procuration à HOERLE Jean-Louis
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à SUBLON Yves
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
ISSELE Christelle donne procuration à DOLLINGER Isabelle
KLEITZ Francis donne procuration à PAGLIARULO Karine
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie donne procuration à MEYER Philippe
MUNCK Marc donne procuration à SCHILDKNECHT Jean-Luc
RAPP Catherine donne procuration à COUCHOT Alain
WOLF Etienne donne procuration à WOLFHUGEL Christiane

ABSENT :

LORENTZ Michel

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- (VU la loi n° 2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission de la Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté du 27 février 2025,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

CONSIDERANT

L'amendement « Pour une meilleure représentativité des commissions RSA » au rapport déposé le 6 mars 2025 par M. Florian KOBRYN pour le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.

Les amendements « Pour la lutte contre le non recours au RSA et Contre la violence du contrôle des allocataires », « Pour un droit à une rémunération pour tout travail réalisé par un.e allocataire du RSA » et « La prise en charge par la CeA de la prime SEGUR versée par les associations du lien et du social » au rapport déposés le 9 mars 2025 par M. Fleur LARONZE pour le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Rejette à la majorité l'amendement « Pour une meilleure représentativité des commissions RSA » au rapport déposé par le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE

- Rejette à la majorité l'amendement « Pour la lutte contre le non recours au RSA et Contre la violence du contrôle des allocataires » au rapport déposé par le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE

- Rejette à la majorité l'amendement « Pour un droit à une rémunération pour tout travail réalisé par un.e allocataire du RSA » au rapport déposé par le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE

- Rejetée à la majorité l'amendement « La prise en charge par la CeA de la prime SEGUR versée par les associations du lien et du social » au rapport déposé par le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE

Décide d'inscrire, au titre du budget primitif 2025, pour la commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme, un budget de 349 683 249,80 € en dépenses et de 151 105 323,51 € en recette qui se ventile ainsi :

❖ **Pour la politique de l'Insertion et du Logement (cf. Annexes 1 et 2)**

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de **303 594 019.80 €** et un total d'autorisation d'engagement de **- 593 110.32 €**,
- en recettes :
 - en recettes de fonctionnement : un crédit de paiement de **133 279 823.51 €**,

❖ **Pour la politique de l'Action Sociale de Proximité (cf. Annexes 1 et 3)**

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de **19 110 800 €** et un total d'autorisation d'engagement de **9 000 €**,
 - en investissement : un crédit de paiement de **2 500 €**
- en recettes :
 - en recettes de fonctionnement : un crédit de paiement de **350 000 €**,

❖ **Pour la politique de l'Habitat (cf. Annexes 1 et 4)**

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de **6 728 430 €** et un total d'autorisation d'engagement de **18 600 000 €**,
 - en investissement : un crédit de paiement de **20 000 000 €**,
- en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de **2 440 500 €** et un total d'autorisation d'engagement de **16 000 000 €**,
 - en investissement : un crédit de paiement de **15 035 000 €**,

❖ **Pour la Transformation Numérique des Solidarités (cf. Annexes 1 et 5)**

- en dépenses :

- en investissement : un crédit de paiement de **250 000 €**, et un total d'autorisation de programme de **500 000 €**.

Adopté à la majorité

4 voix contre

M. FREMONT Damien, M. KOBRYN Florian, Mme LARONZE Fleur, Mme QUINTALLET Ludivine

0 abstention

0 non-participation au vote